ESTIMATES

# NAFTA Secretariat, Canadian Section

## Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

## The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/47-2002
ISBN 0-660-62121-5

## Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

---

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

**OR** to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

103-02614/

# NAFTA Secretariat
# Secrétariat de l'ALÉNA
# Secretariado del TLCAN

## Canadian Section

## Departmental Performance Report

## for the period ending March 31, 2002

The Honourable Pierre Pettigrew
Minister for International Trade

## Table of Contents


**SECTION 1 - INTRODUCTION**

1.1 The Minister's Message ..... 1

1.2 Strategic Context ..... 2
- 1.2.1 Overview of the Dispute Settlement Provisions ..... 2
- 1.2.2 Roster Members ..... 2
- 1.2.3 Panel Selection ..... 3
- 1.2.4 Rules of Procedure ..... 3
- 1.2.5 Panel Decisions and Reports ..... 3
- 1.2.6 Extraordinary Challenge Procedure ..... 4

**SECTION 2 - OPERATING ENVIRONMENT**

2.1 The Mandate of the NAFTA Secretariat ..... 5

2.2 The Canadian Section ..... 6
- 2.2.1 Mission Statement ..... 6
- 2.2.2 Program Objective ..... 6

**SECTION 3 - PERFORMANCE ACHIEVEMENTS**

3.1 Support to Stakeholders ..... 8
3.2 National and International Collaboration ..... 9
3.3 Client Service Improvement ..... 11
3.4 Operational Efficiency and Effectiveness ..... 12
3.5 Openness and Accountability ..... 13

**HOW TO CONTACT US** ..... 14

Annex A Organizational Chart ..... 15
Annex B Guiding Principles ..... 16
Annex C The NAFTA Secretariat, Canadian Section's Parliamentary Accountability Structure ..... 17
Annex D Financial Tables ..... 18

## SECTION 1 – INTRODUCTION

### 1.1 The Minister's Message

International trade has led to improved opportunities and prosperity over time. Despite the global economic slowdown in 2001, Canada recorded strong trade results. Last year Canadians exported nearly $468 billion in goods and services, about 43.1 percent of our gross domestic product (GDP), and imported $413 billion in goods and services. The North American region accounts for a significant proportion of Canada's trade. In 2001, Canada exported $353 billion worth of goods to the U.S. and Mexico and imported $230 billion. The North American Free Trade Agreement (NAFTA) has brought economic growth in, and rising standards of living for, all three countries.

These figures illustrate the importance of international trade for Canada's economic growth. They also highlight the value of the rules-based framework for international trade that is provided by free trade agreements, such as the NAFTA. Moreover, our successful trade performance underscores how critical it is to have efficient mechanisms to minimize potential trade disputes and to resolve those that may inevitably arise in relation to such a huge flow of goods and services.

Through expeditious and effective dispute settlement procedures, the NAFTA has established a strong foundation for future growth. The NAFTA Secretariat, through its Canadian, United States, and Mexican national Sections, administers these procedures, which have made the conduct of business in North America more stable, predictable and transparent. The Canadian section is also responsible for the administration of the dispute settlement provisions under the Canada-Israël and Canada-Chile Free Trade Agreements.

The Canadian Section provides administrative, operational and logistical support to the dispute settlement panels in a context where different legal, linguistic, business, and cultural traditions govern. Specifically, it provides services such as translation and interpretation, distribution of documents, record keeping, safeguarding and dissemination of records of completed panel reviews. The Secretariat also provides logistical planning for panel meetings and hearings, administrative and accounting services, as well as procedural guidance regarding the rules of procedures and the Code of Conduct for panelists and their assistants. Last year the Canadian Section of the Secretariat performed these functions with a workforce of 13 employees (full time equivalents) and at a net cost of $1,882,000.

In 2001, the Secretariat administered a total of 32 panel and committee proceedings, of which two were terminated by mutual consent of participants, three were completed with four decisions issued and the remaining proceedings were still under review as of March 31, 2002.

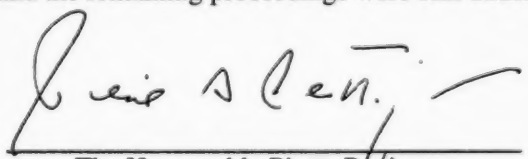

The Honourable Pierre Pettigrew

## 1.2 Strategic Context

### 1.2.1 Overview of the Dispute Settlement Provisions

The principal dispute settlement mechanisms of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) are found in Chapters 11, 19 and 20 of the Agreement. As well, disputes relating to agriculture and sanitary and phytosanitary measures of Chapter 7, government procurement provisions of Chapter 10 and financial services provisions of Chapter 14 may be referred to dispute settlement procedures under Chapter 20. Disputes relating to the non-compliance of a Party with a final award under the investment provisions of Chapter 11 may be referred to dispute settlement under Chapter 20.

Chapter 19 establishes a mechanism to review the final determinations in antidumping and countervailing duty cases, with review by independent binational panels. A Panel is established when a *Request for Panel Review* is filed with the Secretariat by an industry asking for a review of a decision respecting imports from a NAFTA country. In Canada, it is the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), which makes dumping and subsidy determinations, while the Canadian International Trade Tribunal (CITT) conducts inquiries as to whether or not the dumping or subsidy has caused injury to the domestic industry. The dumping, subsidy and injury determinations of these two agencies or those of their equivalents in the U.S. and Mexico, can also be appealed, in Canada to the Federal Court of Appeal, in the U.S. to the Court of International Trade and in Mexico to the *Tribunal Fiscal de la Federación*. Therefore, the dispute settlement mechanisms agreed upon by the three NAFTA countries in this Chapter, provide for an alternative to judicial review by domestic courts.

The dispute settlement provisions of Chapter 20 are applicable to disputes regarding the interpretation or application of the NAFTA. The steps set out in Chapter 20 are intended to resolve disputes through consultations, if at all possible. The process begins with government-to-government (the "Parties") consultations. If the dispute is not resolved, a Party may request a meeting of the NAFTA Free-Trade Commission (comprised of the Ministers responsible for Trade of the Parties). If the Commission is unable to resolve the dispute, a consulting Party may call for the establishment of a five-member panel.

### 1.2.2 Roster Members

The Parties have established rosters of individuals from which panelists are appointed to settle disputes. Members of these rosters are of good character, high standing and repute and have been chosen strictly on the basis of objectivity, reliability, sound judgement and with a general familiarity with international trade law. There are NAFTA rosters (one per country) for Chapter 11 (Investment), Chapter 14 (Financial Services), Chapter 19 (Antidumping and Countervailing Duty Matters and Extraordinary Challenge Procedure) and Chapter 20 (Institutional Arrangements and Dispute Settlement Procedures). In Canada, the Governor-in-Council appoints roster members, on the recommendation of the Minister for International Trade.

### 1.2.3 Panel Selection

When a Request for Panel Review is filed under Chapter 19, a panel of five members is selected from the national Roster list by the Minister for International Trade and his counterpart in the United States or Mexico (Chapter 19 panels are always binational in composition). Each involved government in the dispute appoints two panelists, in consultation with the other involved government. The fifth panelist is from one of the two countries and generally alternates with each dispute.

Under Chapter 20, an arbitral panel is established using a reverse selection process. Under this process, each disputing Party selects two panelists who are citizens of the other disputing Party. The chair of the panel is selected by the disputing Parties and may be a citizen of a NAFTA Party or any other country.

To be selected to serve on a specific panel, roster candidates must complete Disclosure Statements pursuant to the NAFTA Code of Conduct. The Code is fundamental to the process. The governing principle is that roster members and panelists must disclose any interest, relationship or matter that is likely to affect their independence or impartiality or that might create an appearance of impropriety or bias.

### 1.2.4 Rules of Procedure

Chapter 19 panel review is a quasi-judicial process. It is guided by detailed rules of procedure. The rules include time limits for each step in the process. 315 days is the ideal time it takes from the date a Request for a Panel Review is filed to the issuance of a panel decision.

Chapter 20 is also guided by model rules of procedure and the process is scheduled to take approximately five months. Under this process, the involved Parties may submit written submissions to the panel and at least one hearing will take place in the capital of the country complained against.

### 1.2.5 Panel Decisions and Reports

Under Chapter 19, a panel may do one of two things in its decision. It may uphold the final determination (see 1.2.1), or it may remand it - i.e. send it back - to the investigating authority. In the later case, the panel may issue another decision on the agency's determination on remand, as it may affirm or remand it again to the investigating authority.

Panel decisions under Chapter 20 are called "reports", as they contain findings of fact and any recommendation the panel may have to resolve the dispute.

Panels decisions and reports are available on-line and in the official languages of the NAFTA participative countries by accessing the NAFTA Secretariat tri-lateral website (www.nafta-sec-alena.org).

### 1.2.6 Extraordinary Challenge Procedure

Chapter 19 panel decisions are binding on the involved NAFTA Parties and appeal of panel decisions to domestic courts is prohibited. NAFTA 1904(13), however, allows an Extraordinary Challenge Committee (ECC) procedure, which may be invoked only by a NAFTA Party and not by other interested persons (private parties). The challenge is not an appeal of right but a safeguard to preserve the integrity of the panel process.

A request for an ECC may be filed if an involved Party alleges that:

(a) *a member of the panel was guilty of gross misconduct, bias, or a serious conflict of interest, ore otherwise materially violated the rules of conduct,*

(b) *the panel seriously departed from a fundamental rule of procedure, or*

(c) *the panel manifestly exceeded its powers, authority or jurisdiction set out in Article, for example by failing to apply the appropriate standard of review.*

Annex 1904.13.3 makes it explicit that ECCs, if convened, must examine "the legal and factual analysis underlying the findings and conclusions of the panel's decision in order to determine whether one of the grounds [for resorting to the extraordinary challenge procedure] has been established, ... ".

Extraordinary Challenge Committees are composed of three members selected from a Roster of judges or former judges of a federal judicial court of the United States or a judicial court of superior jurisdiction in Canada, or a federal judicial court of Mexico.

Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (CUFTA) there were three ECC proceedings. All failed as not having met the test. There is one active ECC proceeding under the NAFTA involving the United States and Mexico.

## SECTION 2 – OPERATING ENVIRONMENT

### 2.1 The Mandate of the NAFTA Secretariat

The NAFTA Secretariat comprised of the Canadian, United States and Mexican national Sections is a unique organization, established by the NAFTA Free Trade Commission. The national Sections are located in Ottawa, Washington and Mexico City and are headed by the Canadian Secretary, the United States Secretary and the Mexican Secretary (see Annex A for an Organizational Chart).

The mandate of the Secretariat is set out in Article 2002.3 of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) and reads:

> *The Secretariat shall:*
>
> *(a) provide assistance to the Commission;*
>
> *(b) provide administrative assistance to:*
>
> *(i) panels and committees established under Chapter Nineteen (Review and Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Matters), in accordance with the procedures established pursuant to Article 1908, and*
>
> *(ii) panels established under this Chapter, in accordance with procedures established pursuant to Article 2012; and*
>
> *(c) as the Commission may direct:*
>
> *(i) support the work of other committees and groups established under this Agreement, and*
>
> *(ii) otherwise facilitate the operation of this Agreement.*

Additionally, the national Sections have responsibilities relating to the administration of non-NAFTA dispute settlement processes. For instance, the Mexican Section of the NAFTA Secretariat administers other agreements such as the Mexico-Costa-Rica Free Trade Agreement. Similarly, the U.S. Section oversees the U.S.-Israël Free Trade Agreement.

In 1997, the Canadian Section's mandate was expanded to include the administration of the dispute settlement processes under the following trade agreements:

- the Canada-Israël Free Trade Agreement (CIFTA); and
- the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA).

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

## 2.2 The Canadian Section

### 2.2.1 Mission Statement

*The NAFTA Secretariat, Canadian Section is committed to administering the dispute settlement provisions of the NAFTA and other bilateral Agreements*, in a manner which ensures the highest quality of administration and support to its stakeholders, which is impartial, equitable, timely and transparent.*

** For the purposes of this document, they are the Canada- Israël Free Trade Agreement and the Canada-Chile Free Trade Agreement.*

### 2.2.2 Program Objective

The NAFTA Secretariat, Canadian Section's primary objective is to efficiently administer the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), the Canada – Israël Free Trade Agreement (CIFTA) and the Canada – Chile Free Trade Agreement (CCFTA).

The Canadian Section abides by the objectives of the NAFTA especially the need for transparency, the effective resolution of disputes and the establishment of a framework toward further trilateral, regional and multilateral cooperation[1]. In this regard, staff members are dedicated to provide a fair, equitable and timely administration of these processes and to manage a court-like registry system.

More specifically, the core activities include:

- receiving, filing and serving pleading documents;
- providing professional and advisory support to panels and committees ;
- organizing hearings;
- providing logistical support to hearings;
- publishing official notices relating to panel and committee proceedings in the *Canada Gazette*;
- coordinating the issuance of panel orders, decisions and/or reports;
- providing cost management of panel reviews;
- controlling access to confidential/proprietary information in accordance with the rules of procedure;
- participating in Chapter 19 Working Group meetings; and
- maintaining indefinitely authentic copies of panel proceedings records.

In support of the administration of the dispute settlement processes, the Canadian Section also provides information and research services. This is achieved through initiatives such as:

- the establishment of an Internet Website (www.nafta-sec-alena.org);
- the maintenance of a motions and orders database;

---

[1] The Deputy Secretary of the NAFTA Secretariat, Canadian Section, served 18 months as the first Executive Director of the Free Trade Area of the Americas (FTAA) Secretariat in 1999-2000.

- public access to its library and reference center (soon, via the National Library network, two-way interlibrary loans will be feasible); and
- the conduct of research and analysis on legal and trade related issues.

In the interest of furthering public understanding of the Secretariat's role, the Secretary and Deputy Secretary also engage in the promotion of the Secretariat's mandate and accomplishments in their respective domain of expertise in front of various audiences.

The Guiding Principles for achieving the program objective are described in Annex B.

***Legislation governing the work of the Canadian section is as follow:***

- ***the North American Free Trade Agreement Implementation Act;***
- ***the Special Imports Measures Act;***
- ***the Canada-Israël Free Trade Agreement Implementation Act; and***
- ***the Canada-Chile Free Trade Agreement Implementation Act.***

The reporting structure for Parliamentary accountability is through the Minister for International Trade (see Annex C). The Canadian Section's principal officer is the Canadian Secretary, responsible for overseeing corporate resource management and registrar functions, communications and outreach activities with all levels of government and non governmental organizations.

The Parliament of Canada appropriated $2.323 million for the administration of the dispute settlement processes under the NAFTA in the 2001- 02 fiscal year; actual expenses were $1.882 million (see Annex D for Financial Tables).

The NAFTA Secretariat's work is of special interest and importance to Canadian taxpayers, domestic industries and their workforce, importers, exporters, members of the legal community and consultants involved in trade matters.

## 2.2 The Canadian Section

### 2.2.1 Mission Statement

*The NAFTA Secretariat, Canadian Section is committed to administering the dispute settlement provisions of the NAFTA and other bilateral Agreements*, in a manner which ensures the highest quality of administration and support to its stakeholders, which is impartial, equitable, timely and transparent.*

** For the purposes of this document, they are the Canada- Israël Free Trade Agreement and the Canada-Chile Free Trade Agreement.*

### 2.2.2 Program Objective

The NAFTA Secretariat, Canadian Section's primary objective is to efficiently administer the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), the Canada – Israël Free Trade Agreement (CIFTA) and the Canada – Chile Free Trade Agreement (CCFTA).

The Canadian Section abides by the objectives of the NAFTA especially the need for transparency, the effective resolution of disputes and the establishment of a framework toward further trilateral, regional and multilateral cooperation[1]. In this regard, staff members are dedicated to provide a fair, equitable and timely administration of these processes and to manage a court-like registry system.

More specifically, the core activities include:

- receiving, filing and serving pleading documents;
- providing professional and advisory support to panels and committees ;
- organizing hearings;
- providing logistical support to hearings;
- publishing official notices relating to panel and committee proceedings in the *Canada Gazette*;
- coordinating the issuance of panel orders, decisions and/or reports;
- providing cost management of panel reviews;
- controlling access to confidential/proprietary information in accordance with the rules of procedure;
- participating in Chapter 19 Working Group meetings; and
- maintaining indefinitely authentic copies of panel proceedings records.

In support of the administration of the dispute settlement processes, the Canadian Section also provides information and research services. This is achieved through initiatives such as:

- the establishment of an Internet Website (www.nafta-sec-alena.org);
- the maintenance of a motions and orders database;

---

[1] The Deputy Secretary of the NAFTA Secretariat, Canadian Section, served 18 months as the first Executive Director of the Free Trade Area of the Americas (FTAA) Secretariat in 1999-2000.

- public access to its library and reference center (soon, via the National Library network, two-way interlibrary loans will be feasible); and
- the conduct of research and analysis on legal and trade related issues.

In the interest of furthering public understanding of the Secretariat's role, the Secretary and Deputy Secretary also engage in the promotion of the Secretariat's mandate and accomplishments in their respective domain of expertise in front of various audiences.

The Guiding Principles for achieving the program objective are described in Annex B.

***Legislation governing the work of the Canadian section is as follow:***

- *the North American Free Trade Agreement Implementation Act;*
- *the Special Imports Measures Act;*
- *the Canada-Israël Free Trade Agreement Implementation Act; and*
- *the Canada-Chile Free Trade Agreement Implementation Act.*

The reporting structure for Parliamentary accountability is through the Minister for International Trade (see Annex C). The Canadian Section's principal officer is the Canadian Secretary, responsible for overseeing corporate resource management and registrar functions, communications and outreach activities with all levels of government and non governmental organizations.

The Parliament of Canada appropriated $2.323 million for the administration of the dispute settlement processes under the NAFTA in the 2001- 02 fiscal year; actual expenses were $1.882 million (see Annex D for Financial Tables).

The NAFTA Secretariat's work is of special interest and importance to Canadian taxpayers, domestic industries and their workforce, importers, exporters, members of the legal community and consultants involved in trade matters.

## SECTION 3 – PERFORMANCE ACHIEVEMENTS

**In perspective:**

*In 2001, trilateral trade among the NAFTA partners, Canada, United States and Mexico, reached over $1 trillion.*

*Canada's merchandise trade relationship with the United States is the largest between any two countries in the world.*

*The dispute resolution mechanisms reinforce the continuity of these relationships.*

The NAFTA Secretariat strives to maintain a high level of quality of service that is both impartial and independent in the administration of the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement. In 2001-2002, the Secretariat administered thirty-one (31) panel reviews under Chapter 19 and one (1) ECC proceeding. In the same period, four (4) Chapter 19 panel decisions were issued. As well, two (2) panel reviews were terminated by mutual consent of participants, three (3) were completed and the remaining proceedings were still under review as of March 31, 2002.

The Canadian Section efficiently handled its workload by utilizing its Integrated Registry Information System. The Registry has processed, tracked and monitored panel review documents, ensuring confidentiality, speedy service, timely communication and research activities throughout the life of the panel proceedings.

To maintain the quality of the service it provides, the Canadian Section identified in its *Report on Plans and Priorities* for 2001-2002 a number of priority activities it intended to undertake during the fiscal year. This section describes the progress attained in the pursuit of these priorities.

### 3.1 Support to Stakeholders

The Secretariat's primary clients are panel of experts who hear and render decisions on trade disputes arising under the NAFTA. The NAFTA Secretariat collects, disseminates and safeguards relevant panel review information; provides administrative, logistic and financial support to panels; advises panels on procedural aspects of the NAFTA, rules of procedures and the Code of Conduct.

- This past year, several direct improvements were made to services directed at panelists. Perhaps most significant was the fact that in 2001, on advice from the Secretariat, the NAFTA Free Trade Commission approved an increase in the per diem rate paid to panelists, from C$400 to C$800 per day. This was the first increase since the rate was established in 1989 for the Canada – U.S. Free Trade Agreement. In 2001-2002, we were able to manage the budgetary impact of that decision from existing resources, as it only came into force October 1st 2001. More importantly, the increase in compensation will continue to ensure that the NAFTA governments have access to a roster of qualified experts to settle trade disputes.

  In addition, beginning in July 2001, the Canadian Section of the Secretariat introduced new procedures for panelists and suppliers payments. Internally,

## SECTION 3 – PERFORMANCE ACHIEVEMENTS

**In perspective:**

*In 2001, trilateral trade among the NAFTA partners, Canada, United States and Mexico, reached over $1 trillion.*

*Canada's merchandise trade relationship with the United States is the largest between any two countries in the world.*

*The dispute resolution mechanisms reinforce the continuity of these relationships.*

The NAFTA Secretariat strives to maintain a high level of quality of service that is both impartial and independent in the administration of the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement. In 2001-2002, the Secretariat administered thirty-one (31) panel reviews under Chapter 19 and one (1) ECC proceeding. In the same period, four (4) Chapter 19 panel decisions were issued. As well, two (2) panel reviews were terminated by mutual consent of participants, three (3) were completed and the remaining proceedings were still under review as of March 31, 2002.

The Canadian Section efficiently handled its workload by utilizing its Integrated Registry Information System. The Registry has processed, tracked and monitored panel review documents, ensuring confidentiality, speedy service, timely communication and research activities throughout the life of the panel proceedings.

To maintain the quality of the service it provides, the Canadian Section identified in its *Report on Plans and Priorities* for 2001-2002 a number of priority activities it intended to undertake during the fiscal year. This section describes the progress attained in the pursuit of these priorities.

### 3.1 Support to Stakeholders

The Secretariat's primary clients are panel of experts who hear and render decisions on trade disputes arising under the NAFTA. The NAFTA Secretariat collects, disseminates and safeguards relevant panel review information; provides administrative, logistic and financial support to panels; advises panels on procedural aspects of the NAFTA, rules of procedures and the Code of Conduct.

- This past year, several direct improvements were made to services directed at panelists. Perhaps most significant was the fact that in 2001, on advice from the Secretariat, the NAFTA Free Trade Commission approved an increase in the per diem rate paid to panelists, from C$400 to C$800 per day. This was the first increase since the rate was established in 1989 for the Canada – U.S. Free Trade Agreement. In 2001-2002, we were able to manage the budgetary impact of that decision from existing resources, as it only came into force October 1st 2001. More importantly, the increase in compensation will continue to ensure that the NAFTA governments have access to a roster of qualified experts to settle trade disputes.

  In addition, beginning in July 2001, the Canadian Section of the Secretariat introduced new procedures for panelists and suppliers payments. Internally,

invoices are now processed in three days – significantly better than the Secretariat's service standard of five days.

- The Roster of Assistants project has evolved since its launch in 2000-2001, when the Secretariat set out to develop a program to train assistants for dispute settlement panelists. When research indicated that adequate training opportunities already exist, the Secretariat refocused the project as explained in last year's DPR. Criteria for qualifying junior lawyers and students of law have been established, based on data obtained earlier from Canadian Law Schools and a representative sample of roster members, and a "call for candidacy" is forthcoming. A word of special thanks should be addressed to Mr. Graham Cook, an articling student, for his careful analysis of our data and subsequent thoughtful list of selection criteria. These criteria will be used to determine eligibility for inclusion on our roster of assistants to support panelists who elect to use that resource. The United States and Mexican Sections are periodically informed of our accomplishments in this venture.

### 3.2 National and International Collaboration

As noted in Section 2, the NAFTA Secretariat administers independent, unbiased, impartial, and timely international trade dispute resolution processes. These processes and services are essential to the governments and economic organizations of the countries signatory to these agreements. In most cases, the involved national sections provide a joint administration of panel proceedings. However, the three national sections equally engage where all three Parties become participants in an arbitral panel proceeding. Therefore, the cooperation and collaboration of the national sections are important part of the process.

Additionally, although it is bound to observe an "arms length" distance from the government, the Canadian Section must collaborate with other departments and agencies to make sure resources allocated to it by Parliament are utilized according to the financial regulations and policies of the Government of Canada.

- The Canadian Section has demonstrated leadership in its national activities. For instance, it seized the opportunity of developing a relationship with the Department of Justice respecting their articling student program. The Canadian Section signed a memorandum of understanding ensuring the Department of Justice would select and send a qualified student on a regular basis, for a three-month internship period at the expense of the Canadian Section. This was successfully launched in 2002, although the initiative was announced in our *Report on Plans and Priorities* for 2002-2003. Prior to this accord, the Canadian Section had engaged its first articling student under the supervision of Professor J. Anthony VanDuzer of the University of Ottawa.

  This arrangement gives students an insight into the NAFTA's dispute settlement provisions. The Canadian Section benefits from the knowledge these students

bring to the Secretariat; they in turn get a first glance at what is involved in a trade law career.

- In 2001-2002, the Canadian Section collaborated with the Public Service Commission in a joint-venture leadership initiative to attract administrative assistants from employment equity groups who are looking for work experience in the FPS and who can also answer the needs identified in the organization. One member of a visible minority was provided valuable experience under this programme. Additionally, it participated in the Federal Student Work Experience Program and Federal Cooperative Education Internship Program. The total of four students were engaged under these two programmes.

- In its shared services arrangement with the Competition Tribunal, the Canadian Section has collaborated with the Tribunal in upgrading the courtroom facilities on a cost shared basis. In the future, the upgraded facilities could be used for electronically assisted hearing to better serve tribunal members, NAFTA panelists and counsel involved in the proceedings. The Canadian Section share of expenses in this collaborative endeavour was $19,750.00 on contracting resources to upgrade the facilities.

- Within the Government of Canada, the Canadian Section has been a leader in the small agency community, as the Secretary is a member of the steering committees of both the Small Agency Committee on Modern Comptrollership and the Departmental Official Languages Champions.

- It has also taken the lead in initiating and implementing projects with its United States and Mexican sections counterparts. For example, the Canadian Section has overseen the development of a new web-enabled Integrated Registry Information System that allows all dispute settlement information within the control of the Secretariat to be managed through a single system. It was implemented in Canada in 2002; it was then adopted by the United States and Mexican Sections and it will be implemented in 2002-03 across all national sections. Contracting resources were used in the development and implementation in 2001-2002, as the Canadian Section expensed $22,470.00.

  Future improvements to this new application will facilitate timely access by Secretariat employees and clients to panel review information. When appropriate, it will also increase the dissemination of information through the Secretariat's web site, which already includes panel decisions, panel procedures, and the NAFTA legislation – in three languages, to serve all the citizens of North America. Exchanges of information continued between the national sections as to the content to be added on the Secretariat's web site.

- Furthermore, in 2001-2002, the Canadian Section brought up to date all the summaries of Motions and Orders panel filed in Canada. Professor J. Anthony VanDuzer of the Law Faculty of the University of Ottawa has supervised the

work of our first articling student Mr. Michael Veck, and their dedication is much appreciated. Resources spent on the articling student were $25,130.00.

As a reminder, Motions, Responses and Orders are pleading documents submitted by counsel for participants to panelists in the course of a panel proceeding. After considering the motion and responses, the panel issues an Order. The Canadian Section now has a database for all panel proceedings regarding Motions and Orders dating back to the FTA. Panelists and assistants can now consult this reference more efficiently for researching precedents. During the fiscal year under review, discussions have been held with the United States and Mexican sections as to the milestones achieved in the Canadian initiative and it is now expected that the database will become tri-lateral with new summaries being written up in both countries.

### 3.3 Client Service Improvement

The Canadian Section's ambitious information management plans suffered a minor setback in 2001-2002 when the Section had difficulty replacing its information manager. Although delayed by the temporary absence of a key employee, significant progress was made during the year.

- First, we had the time to complete the announced policies and procedures concerning records classification and retention standards. A single system now integrates all documents related to the corporate and administrative aspects of the dispute settlement process.

- Second, the registry room has been physically redesigned to accommodate a new filing format dedicated exclusively to panel reviews. The Canadian Section expensed the total of $7,795.00 in this undertaking. This is being done in preparation for the digitalization of panel review files and in accordance with the Government On-Line strategy, which anticipates web-enabled delivery of services to primary clients, as well as to researchers and members of the Canadian public with an interest in trade dispute settlement issues.

- Third, to build upon its existing reference capacity about international trade and dispute settlement processes, the Canadian Section is upgrading and expanding its office library. Important steps have been made so that its unique holdings will be accessible for use by students and academics for research purposes via the National Library of Canada's gateway. Also, through the NAFTA Secretariat web site, we have received a large number of queries respecting NAFTA matters. We have successfully responded on a timely basis or referred them to appropriate authorities.

### 3.4 Operational Efficiency and Effectiveness

The Secretariat's ability to maintain the high quality of service it provides its clients is in large part contingent on the capabilities of its employees. Small agencies such as the NAFTA Secretariat face a particular challenge in managing human resources. Opportunities for employee promotion internally are usually rare, and when specialized staff depart for opportunities elsewhere, they can be difficult to replace.

- In 2001-2002, the Canadian Section developed two policies, one to help employees increase their skills and the second to help management recognize excellent performance. The latter is expected to foster employee's pride and encourage retention, as it will come into force April 1, 2002.

  As to the former, continuous learning plans encourage employees to successfully follow a formal and agreed upon personal training and development plan to enhance their career prospects. As of March 31, half of the permanent staff had agreed to pursue an individualized curriculum.

- In April 2001, the Canadian Secretary signed a Staffing Delegation and Accountability agreement with the president of the Public Service Commission whereby the Secretariat assumes responsibility for properly exercising all delegated staffing authorities under the *Public Service Employment Act* and for meeting obligations under the *Employment Equity Act*. Already, visible minorities represent one-third of the Canadian Sections' permanent staff.

- Another memorandum of understanding partnership agreement was signed between the government departments, agencies and corporations for the software sharing of the HRIS (Human Resources Information Systems) and 2001-2002 saw its installation and enhancement.

- In 2001, the Canadian Section also reached an agreement with the Shared Human Resources Services of Public Works and Government Services Canada for the provision of pay and benefits support services and other Human Resources activities.

- As a result of the new Government Security Policy after the September 11, 2001 event, internal security was heightened in order to better protect the information contained in the registry files.

## 3.5 Openness and Accountability

In view of the increase of public interest in trade maters internationally, the Secretariat's participation in different public events and academic conferences is frequently sought. Also, the Canadian Section is orienting its management practices and procedures to reflect the accountability and openness principles inherent in the government's Modern Comptrollership initiative.

- The Canadian Secretary has presented nine lectures at seminars and conferences in Canada, Mexico and the United States to promote the dispute settlement mechanisms of the NAFTA. These presentations aimed at informing the public about the specifics of our mandate and more generally, about the benefits of all rules-based trade agreements. Coincidentally this year, these lectures were delivered in the English, French and Spanish languages.

- Contracting resources were used during the FIS (Financial Information Strategy) implementation phase and the Canadian Section expensed $36,950.00 for consultants to support the initiative. Also, coding problems that emerged during the fiscal year, were successfully dealt with in collaboration with the CDFS (Common Departmental Financial System) staff. New versions of the CDFS and MRM (Management Reporting Module) have significantly improved the financial system reporting capabilities and facilitated the preparation of more diverse account reports.

  As well, as a result of the implementation of the AMMIS (Automated Material Management Information System), the inventory and amortization of all assets were successfully completed. The new approach makes it possible to provide Responsibility Centre managers with individual budgets, and with monthly reports on those budgets.

  For instance in the fiscal year, the historical costs of panel review expenses (from 1989 to the present) were retraced. This cost analysis will assist all three national sections of the Secretariat in their planning and budgetary processes. All financial transactions have been accurately reported to the Deputy Receiver General, and accounts reconciliation and assets amortization are now performed monthly.

- Following the government wide initiation of the Modern Comptrollership program, the Canadian Section received $26,000.00 from the Treasury Board Secretariat to undertake the Capacity Assessment exercise. The assessment of Modern management practices within the Canadian Section included the input from all staff members. The result of the assessment will be used to develop an action plan to fully implement the Modern Comptrollership initiative.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

## HOW TO CONTACT US

Contacts and other relevant information:


Canadian Secretary
NAFTA Secretariat, Canadian Section
90 Sparks Street, Suite 705
Ottawa, Ontario
K1P 5B4
Tel: (613) 992-9388
Fax: (613) 992-9392
Web Site: www.nafta-sec-alena.org


The NAFTA Secretariat, Canadian Section:

| | | |
|---|---|---|
| **Françoy Raynauld** | Canadian Secretary | (613) 992-9382 |
| **Angela Vesey** | Executive Assistant | (613) 992-9382 |
| **Michael P. Eastman** | Deputy Secretary | (613) 992-9383 |
| **Feleke Bogale** | Registrar | (613) 992-9384 |
| **Rita Bolar** | Archivist and Information Manager | (613) 992-2300 |
| **Lucille Collard** | Counsel | (613) 944-1651 |
| **Annette Doucet** | Manager, Administrative and HR Services | (613) 992-9386 |
| **Robert Holmes** | Articling Student | (613) 943-7832 |
| **Mary-Ann Hue** | Financial Analyst | (613) 992-9385 |
| **Rock Lafrance** | Systems Manager | (613) 947-9311 |
| **Robert Lalonde** | Deputy Registrar | (613) 992-8325 |
| **Francine Lambert** | Records and Information Management Officer | (613) 992-2303 |
| **Collette Lavallée** | Administrative Assistant | (613) 992-9388 |

**** Our E-mail addresses: Complete last name and first letter of the given name followed by : @nafta-sec-alena.org (ex: raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

## HOW TO CONTACT US

Contacts and other relevant information:


Canadian Secretary
NAFTA Secretariat, Canadian Section
90 Sparks Street, Suite 705
Ottawa, Ontario
K1P 5B4
Tel: (613) 992-9388
Fax: (613) 992-9392
Web Site: www.nafta-sec-alena.org


The NAFTA Secretariat, Canadian Section:

| | | |
|---|---|---|
| **Françoy Raynauld** | Canadian Secretary | (613) 992-9382 |
| **Angela Vesey** | Executive Assistant | (613) 992-9382 |
| **Michael P. Eastman** | Deputy Secretary | (613) 992-9383 |
| **Feleke Bogale** | Registrar | (613) 992-9384 |
| **Rita Bolar** | Archivist and Information Manager | (613) 992-2300 |
| **Lucille Collard** | Counsel | (613) 944-1651 |
| **Annette Doucet** | Manager, Administrative and HR Services | (613) 992-9386 |
| **Robert Holmes** | Articling Student | (613) 943-7832 |
| **Mary-Ann Hue** | Financial Analyst | (613) 992-9385 |
| **Rock Lafrance** | Systems Manager | (613) 947-9311 |
| **Robert Lalonde** | Deputy Registrar | (613) 992-8325 |
| **Francine Lambert** | Records and Information Management Officer | (613) 992-2303 |
| **Collette Lavallée** | Administrative Assistant | (613) 992-9388 |

**** Our E-mail addresses: Complete last name and first letter of the given name followed by : @nafta-sec-alena.org (ex: raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

**ANNEX A**

## Organizational Chart

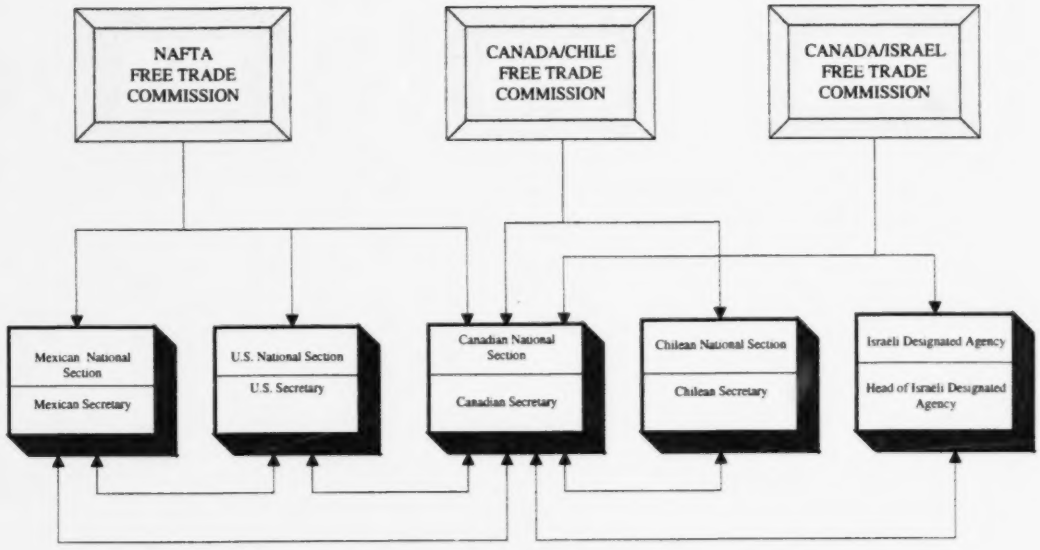

**ANNEX B**

**Guiding Principles**

| | |
|---|---|
| ***Commitment to an Unbiased and Equitable Administrative Process*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to administering the dispute settlement provisions of the relevant Free Trade Agreements and other Bilateral Agreements as directed by the Parties in a manner which ensures unbiased administrative processes, equity, security and fairness. |
| ***Commitment to Service Quality*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to maintaining the highest quality of administration to all dispute settlement proceedings and to investing in technologies that will sustain future operations. |
| ***Support to Stakeholders*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to supporting and providing services to its stakeholders in dispute resolution in a manner that is impartial, responsive, accessible and timely. |
| ***Openness and Accountability*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to the promotion of a corporate culture implementing transparent management processes and accountability, both to the NAFTA Free Trade Commission and to the public. |
| ***Operational Efficiency*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to pursuing alternative service delivery to enhance information access and sharing and to improve operating practices. |
| ***Continuous Learning*** | The NAFTA Secretariat, Canadian Section is committed in having in place professional and motivated employees and in offering them to advance their careers through continuous learning. |

**ANNEX C**

**The NAFTA Secretariat, Canadian Section's Parliamentary Accountability Structure**

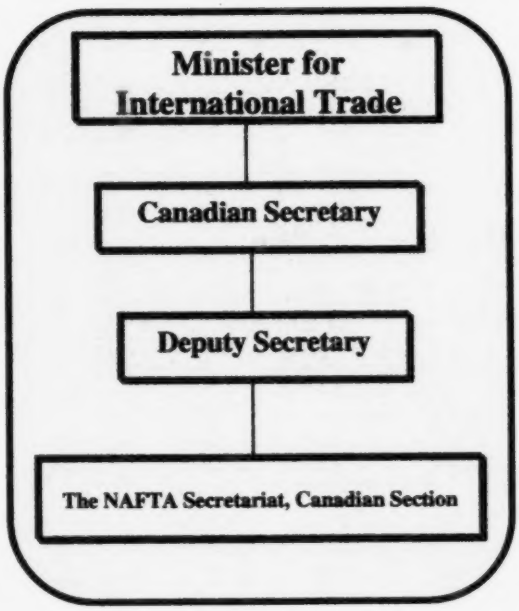

**ANNEX D**

## Financial Tables

### Table # 1 - Summary of Voted Appropriations

| Financial Requirements by Authority ($ 000) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 2001-2002 | | |
| Vote | | Planned Spending | Total[2] Authorities | Actual |
| | NAFTA Secretariat, Canadian Section | | | |
| *50* | Program | 2,115 | 2,182 | 1,741 |
| *(S)* | Contributions to Employee Benefit Plans (EBP) | 141 | 141 | 141 |
| | Total Agency | 2,256 | 2,323[3] | 1,882[4] |

### Table # 2 - Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending

| Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending ($ 000) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2001-2002 | | |
| Business Line | Actual 1999–2000 | Actual 2000-2001 | Planned | Total Authorities | Total |
| NAFTA Secretariat, Canadian Section | 1,681 | 1,777 | 2,115 | 2,182 | 1,741 |
| Total | 1,681 | 1,777 | 2,115 | 2,182 | 1,741 |

### Table # 3 - Non-respendable Revenues

| Non-respendable Revenues ($ 000) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2001-2002 | | |
| Business Line | Actual 1999-2000 | Actual 2000-2001 | Planned | Total Authorities | Actual |
| NAFTA Secretariat, Canadian Section | 130 | 348 | 300 | 250 | 444 |
| Total | 130 | 348 | 300 | 250 | 444 |

---

2 Total Authorities are the Secretariat's Main Estimates.

3 The increase of $67,000 in the Total Authorities over the Planned Spending for 2001-2002 is due to Collective Bargaining Agreements of $41,000 and the Modern Comptrollership Initiative of $26,000.

4 Actual Expenditures less than Planned Spending for 2001-2002 is due primarily to the lower than anticipated proceedings filed under the NAFTA.

BUDGET DES DÉPENSES

# Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

*Le Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/47-2002
ISBN 0-660-62121-5

## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

**OU** à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

# NAFTA Secretariat
# Secrétariat de l'ALÉNA
# Secretariado del TLCAN

**Section canadienne**

**Rapport sur le rendement**

**pour la période se terminant le 31 mars 2002**

L'honorable Pierre Pettigrew
Ministre du Commerce international

**Table des matières**


**SECTION 1 – INTRODUCTION**

**1.1 Message du ministre ..... 1**
**1.2 Contexte stratégique ..... 3**
**1.2.1 Aperçu des dispositions sur le règlement des différends ..... 3**
**1.2.2 Listes ..... 3**
**1.2.3 Constitution des groupes spéciaux ..... 4**
**1.2.4 Règles de procédure ..... 4**
**1.2.5 Décisions et rapports des groupes spéciaux ..... 5**
**1.2.6 Procédure de contestation extraordinaire ..... 5**

**SECTION 2 – ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL**

**2.1 Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA ..... 7**
**2.2 Section canadienne ..... 8**
**2.2.1 Énoncé de mission ..... 8**
**2.2.2 Objectif du programme ..... 8**

**SECTION 3 – RÉALISATIONS**

**3.1 Soutien aux parties prenantes ..... 10**
**3.2 Collaboration nationale et internationale ..... 11**
**3.3 Amélioration du service à la clientèle ..... 13**
**3.4 Efficience et efficacité opérationnelles ..... 14**
**3.5 Transparence et reddition de comptes ..... 15**

**COMMENT NOUS JOINDRE ..... 17**

**Annexe A Organigramme ..... 18**
**Annexe B Principes directeurs ..... 19**
**Annexe C Structure de la responsabilité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA devant le Parlement ..... 20**
**Annexe D Tableaux financiers ..... 21**

## SECTION 1 – INTRODUCTION

### 1.1 Message du ministre

Le commerce international, ouvrant de nouvelles perspectives, est porteur de prospérité. En dépit du ralentissement qui a affecté l'économie mondiale en 2001, le Canada a enregistré de remarquables résultats au chapitre de ses échanges commerciaux. L'an dernier, les Canadiens ont exporté des biens et des services évalués à près de 468 milliards $, soit environ 43,1 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays, tandis que les importations se sont chiffrées à 413 milliards $. Une grande partie des échanges commerciaux de notre pays impliquent les autres pays d'Amérique du Nord. En 2001, les exportations canadiennes à destination des États-Unis et du Mexique ont atteint 353 milliards $, et les importations en provenance de ces pays, 230 milliards $. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a stimulé la croissance économique de ces trois pays et relevé le niveau de vie de leurs populations.

Ces chiffres démontrent à quel point le commerce international est important pour assurer la croissance économique du Canada. Ils soulignent également l'intérêt du système fondé sur des règles que constituent des accords de libre-échange comme l'ALÉNA. En outre, nos excellents résultats en matière d'échanges commerciaux font ressortir combien il est précieux de pouvoir recourir à des mécanismes efficaces pour limiter autant que faire se peut les éventuels différends commerciaux et pour résoudre ceux qui émergent inévitablement, vu le volume des échanges de biens et de services en cause.

Grâce à une procédure de règlement des différends à la fois rapide et efficace, l'ALÉNA a établi les bases solides nécessaires à la croissance future. Le Secrétariat, par l'intermédiaire des Sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique, administre cette procédure, qui a permis d'améliorer la stabilité, la prévisibilité et la transparence des transactions commerciales conclues en Amérique du Nord. La Section canadienne est également chargée d'administrer les dispositions relatives au règlement des différends prévues dans les Accords de libre-échange Canada-Israël et Canada-Chili.

La Section canadienne offre un soutien administratif, opérationnel et logistique aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends, dans un contexte où divers usages juridiques, linguistiques, commerciaux et culturels doivent être respectés. Plus précisément, elle fournit notamment des services de traduction et d'interprétation, se charge de la distribution de documents et de la tenue des dossiers, et conserve et diffuse les actes des révisions effectuées par les groupes spéciaux. Le Secrétariat assure également la logistique des réunions et des audiences des groupes spéciaux, fournit des services administratifs et comptables, et conseille les membres des groupes spéciaux et leurs assistants pour veiller à ce que les règles de procédure et le Code de conduite soient respectés. L'an dernier, la Section canadienne du Secrétariat a rempli ces fonctions en s'appuyant sur un effectif de 13 personnes (équivalents temps plein), au coût net de 1 882 000 $.

En 2001, le Secrétariat a administré 32 poursuites dont un groupe spécial ou un comité avait été saisi. Sur ce total, dans deux cas, les parties y ont mis un terme par consentement mutuel, trois révisions ont été effectuées et ont donné lieu à quatre décisions, et les autres affaires étaient encore en cours d'examen au 31 mars 2002.

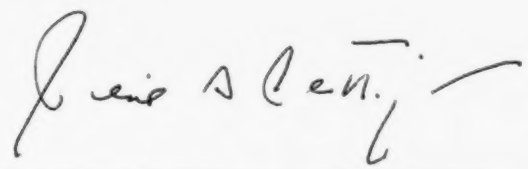

L'honorable Pierre Pettigrew

## 1.2 Contexte stratégique

### 1.2.1 Aperçu des dispositions sur le règlement des différends

Les principaux mécanismes de règlement des différends institués par l'Accord du libre-échange nord-américain (ALÉNA) se trouvent aux chapitres 11, 19 et 20 de l'Accord. Les différends concernant les dispositions relatives à l'agriculture et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (Chapitre 7), aux marchés publics (Chapitre 10) et aux services financiers (Chapitre 14) peuvent être soumis aux procédures de règlement du chapitre 20. Il en va de même de ceux concernant le non-respect par une Partie d'une sentence finale rendue aux termes des dispositions relatives à l'investissement (Chapitre 11).

Le chapitre 19 établit un mécanisme en vertu duquel ce sont des groupes spéciaux binationaux indépendants qui procèdent à l'examen des décisions finales en matière de droits antidumping et de droits compensateurs. Un groupe spécial est constitué lorsqu'une industrie demande la révision d'une décision concernant des importations en provenance d'un pays de l'ALÉNA. Cette industrie présente alors au Secrétariat une *Demande de révision par un groupe spécial*. Au Canada, les décisions en matière de droits antidumping et de droits compensateurs sont rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), tandis qu'il revient au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) de déterminer si le dumping ou les subventions en question ont causé un dommage à l'industrie nationale. Les décisions en matière de dumping, de subventions et de dommages rendues par ces deux organismes, ou par leurs pendants des États-Unis et du Mexique, peuvent également faire l'objet d'un appel, auprès de la Cour d'appel fédérale, dans le cas du Canada, de la *Court of International Trade* dans celui des États-Unis, et du *Tribunal Fiscal de la Federación*, dans celui du Mexique. Les mécanismes de règlement des différends convenus par les trois pays de l'ALÉNA dans ce chapitre offrent donc une alternative à l'examen judiciaire par les tribunaux nationaux.

Les dispositions relatives au règlement des différends contenues dans le chapitre 20 s'appliquent aux différends touchant l'interprétation ou l'application de l'ALÉNA. Les étapes énoncées dans ce chapitre visent un règlement par le biais de consultations, dans la mesure du possible. Le processus commence par des consultations de gouvernement à gouvernement (c'est-à-dire les « Parties »). Si cela ne permet pas de résoudre le litige, l'une des Parties peut demander la convocation de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA (qui se compose des ministres responsables du commerce international des Parties). Si la Commission n'a pas résolu le différend, une Partie consultante peut demander l'institution d'un groupe spécial arbitral composé de cinq membres.

### 1.2.2 Listes

Les Parties ont dressé des listes de personnes susceptibles de faire partie de groupes spéciaux. Ces personnes, qui doivent être de bonne réputation, sont choisies strictement pour leur objectivité, leur fiabilité et leur discernement. Elles doivent en outre bien connaître le droit commercial international. Il existe des listes (une par pays) pour les chapitres 11 (Investissement), 14 (Services financiers), 19 (Examen et règlement des

différends en matière de droits antidumping et compensateurs et pour les Comités de contestation extraordinaire) et 20 (Dispositions institutionnelles et procédures de règlement des différends). Au Canada, c'est le gouverneur en conseil qui nomme les membres des listes, sur recommandation du ministre du Commerce international.

### 1.2.3 Constitution des groupes spéciaux

Lorsqu'une Demande de révision par un groupe spécial en vertu du chapitre 19 est déposée, le ministre du Commerce international et son homologue des États-Unis ou du Mexique, selon le cas, mettent sur pied un groupe spécial de cinq membres à partir de leurs listes nationales respectives (les groupes spéciaux du chapitre 19 sont toujours de composition binationale). Chaque gouvernement en cause nomme deux membres, en consultation avec l'autre gouvernement concerné. Le[1] cinquième membre du groupe spécial provient de l'un ou l'autre pays, avec, en général, alternance d'un différend à l'autre.

Aux termes du chapitre 20, le groupe spécial arbitral est institué selon un processus de sélection inversée, c'est-à-dire que chaque Partie au différend choisit deux membres qui sont citoyens de l'autre Partie, et vice-versa. Le président du groupe spécial est désigné par les Parties contestantes, et peut être un citoyen d'une Partie à l'ALÉNA ou de tout autre pays.

Pour faire partie d'un groupe spécial donné, les candidats figurant sur les listes doivent faire une Déclaration d'intérêts, conformément au Code de conduite de l'ALÉNA. Ce code est un élément fondamental du processus. L'idée maîtresse est que les personnes dont le nom est porté sur les listes et les membres des groupes spéciaux doivent déclarer l'existence d'intérêts, de relations ou de toutes autres circonstances susceptibles d'influer sur leur indépendance ou leur impartialité, ou encore de donner l'apparence d'un manquement à la déontologie ou d'une certaine partialité.

### 1.2.4 Règles de procédure

L'examen d'un différend par un groupe spécial institué aux termes du chapitre 19 est un processus quasi-judiciaire. Il est guidé par des règles de procédure détaillées, lesquelles fixent un échéancier pour chaque étape du processus. Le scénario idéal prévoit 315 jours entre le dépôt d'une Demande de révision par un groupe spécial et la communication de la décision de ce groupe.

Le chapitre 20 institue également des règles de procédure types pour mener un processus dont l'échéancier s'étale sur environ cinq mois. Dans le cadre de ce processus, les Parties en cause peuvent présenter des communications écrites au groupe spécial, et au moins une audience doit avoir lieu dans la capitale du pays faisant l'objet de la plainte.

---

[1] La forme masculine utilisée dans ce rapport désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

### 1.2.5 Décisions et rapports des groupes spéciaux

Un groupe spécial constitué en vertu du chapitre 19 peut décider soit de maintenir la décision finale de l'autorité chargée de l'enquête (voir 1.2.1), soit la renvoyer à celle-ci pour révision. Dans ce dernier cas, le groupe spécial peut avoir à rendre une autre décision concernant le renvoi, en le confirmant ou en le renvoyant à nouveau à l'autorité.

Les décisions des groupes spéciaux institués aux termes du chapitre 20 sont appelées « rapports », car elles comportent des constatations de fait ainsi que d'éventuelles recommandations sur la façon de régler le différend.

Les décisions et rapports des groupes spéciaux, rédigés dans les langues officielles des pays de l'ALÉNA, peuvent être consultés en direct, via le site Web trilatéral du Secrétariat de l'ALÉNA (www.nafta-sec-alena.org).

### 1.2.6 Procédure de contestation extraordinaire

Les décisions des groupes spéciaux rendues dans le cadre du chapitre 19 sont exécutoires et lient les Parties à l'ALÉNA à qui il est interdit d'en appeler devant des tribunaux nationaux. Toutefois, l'article 1904 (13) de l'Accord autorise l'intervention d'un Comité pour l'examen de contestations extraordinaires (CCE), qui ne peut être requise que par une Partie à l'ALÉNA et non par d'autres personnes intéressées (personnes privées). Cette contestation n'est pas un droit d'appel, mais plutôt une garantie destinée à préserver l'intégrité du processus d'examen effectué par des groupes spéciaux.

L'intervention d'un CCE peut être requise par une Partie en cause qui fait valoir :

a) *qu'un membre du groupe spécial s'est rendu coupable d'inconduite grave, de parti pris ou de grave conflit d'intérêts ou a autrement violé de façon sensible les règles de conduite,*

b) *que le groupe spécial s'est considérablement écarté d'une règle fondamentale de procédure, ou*

c) *que le groupe spécial a manifestement outrepassé les pouvoirs, l'autorité ou la compétence que lui confère le présent article, par exemple en n'appliquant pas les critères d'examen appropriés.*

L'annexe 1904.13.3 stipule explicitement que les CCE, si leur intervention est requise, doivent examiner « l'analyse juridique et factuelle qui sous-tend les constatations et les conclusions de la décision du groupe spécial » afin de déterminer si « l'un des motifs [du recours à la procédure de contestation extraordinaire] est établi, ...».

Les CCE se composent de trois membres sélectionnés à partir d'une liste de juges ou d'anciens juges d'une cour judiciaire fédérale aux États-Unis, d'une cour judiciaire de juridiction supérieure au Canada et d'une cour judiciaire fédérale au Mexique.

Il y a eu trois procédures de contestation extraordinaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et toutes ont échoué. Il y en a une en cours dans le cadre de l'ALÉNA, impliquant les États-Unis et le Mexique.

## SECTION 2 – ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

### 2.1 Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre créé par la Commission du libre-échange qui se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique, sises respectivement à Ottawa, Washington et Mexico, et dirigées chacune par un secrétaire originaire de chaque pays (voir l'organigramme à l'Annexe A).

Le mandat du Secrétariat, exposé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA, se lit comme suit :

> *Le Secrétariat :*
>
> *a) prêtera assistance à la Commission;*
>
> *b) assurera un soutien administratif*
>
> *(i) aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
>
> *(ii) aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
>
> *(c) selon les directives de la Commission,*
>
> *(i) appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et*
>
> *(ii) facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

Les sections nationales ont des responsabilités additionnelles liées à l'administration de processus de règlement de différends étrangers à l'ALÉNA. La Section mexicaine, par exemple, administre d'autres instruments, comme l'Accord de libre-échange entre le Mexique et le Costa Rica. De même, la Section américaine supervise l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et Israël.

En 1997, le mandat de la Section canadienne a été élargi de manière à inclure l'administration des processus de règlement des différends prévus par les accords suivants :

- Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI);
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC).

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

## 2.2 Section canadienne

### 2.2.1 Énoncé de mission

***La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploie à administrer les dispositions relatives au règlement des différends de l'ALÉNA et autres accords de libre-échange bilatéraux*, et cela d'une manière qui assure aux parties prenantes des services administratifs et de soutien de la plus haute qualité et marqués par l'impartialité, l'équité, la rapidité et la transparence.***

**** Il s'agit, pour les fins du présent document, de l'Accord de libre-échange Canada-Israël, et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.***

### 2.2.2 Objectif du programme

Le principal objectif de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est d'administrer de façon efficiente les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALECI) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC).

La Section canadienne respecte les objectifs de l'ALÉNA, en particulier sur les plans de la transparence, du règlement efficace des différends et de l'établissement d'un cadre propice au resserrement de la coopération trilatérale, régionale et multilatérale.[2] Dans ce but, le personnel de la Section canadienne s'est donné pour mission d'administrer ces processus de façon rapide, juste et équitable, et de maintenir un greffe de type judiciaire.

De façon plus précise, les principales activités de la Section canadienne consistent à :

- recevoir, classer et signifier les pièces de procédure;
- fournir des services professionnels et consultatifs aux groupes spéciaux et aux comités;
- organiser des audiences;
- assurer un soutien logistique lors de ces audiences;
- publier dans la *Gazette du Canada* des avis officiels concernant les affaires dont les groupes spéciaux et les comités sont saisis;
- coordonner l'émission des ordonnances, décisions ou rapports des groupes spéciaux;
- assurer des services de gestion des dépenses afférentes aux groupes spéciaux;
- contrôler l'accès aux renseignements confidentiels ou exclusifs, en conformité avec les règles de procédure;
- participer aux réunions du Groupe de travail du chapitre 19;
- assurer la conservation permanente des documents authentiques versés aux dossiers relatifs aux affaires dont les groupes spéciaux ont été saisis.

---

[2] Le Secrétaire-adjoint de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a été pendant 18 mois, en 1999-2000, le tout premier Directeur exécutif du Secrétariat de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Pour appuyer l'administration des processus de règlement des différends, la Section canadienne fournit aussi des services d'information et de recherches, notamment par le biais d'initiatives comme :

- la création d'un site Internet (www.nafta-sec-alena.org);
- l'administration d'une base de données sur les requêtes et ordonnances;
- des mesures permettant au public d'avoir accès à sa bibliothèque et à son centre de référence (prochainement, par l'intermédiaire du réseau de la Bibliothèque nationale, les prêts interbibliothèques seront possibles;
- des travaux de recherche et d'analyse sur des questions juridiques et commerciales.

Afin que le grand public puisse mieux apprécier le rôle que joue le Secrétariat, le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint mettent également à profit leurs compétences respectives pour faire la promotion des réalisations du Secrétariat, dans le cadre de son mandat, devant divers auditoires.

Les Principes directeurs devant faciliter la réalisation de l'objectif du programme sont décrits à l'Annexe B.

***Voici les lois régissant le travail de la Section canadienne :***

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.*

La responsabilité de la Section canadienne devant le Parlement s'exerce par l'entremise du ministre du Commerce international (voir l'Annexe C). L'agent principal de la Section canadienne est le Secrétaire canadien, qui a pour tâche de superviser la gestion des ressources internes et les fonctions du greffe, ainsi que les communications et les activités de sensibilisation auprès de divers paliers de gouvernement et des organisations non gouvernementales.

Le Parlement canadien a alloué 2,323 millions de dollars à l'administration des processus de règlement des différends aux termes de l'ALÉNA pour l'exercice 2001-2002; les dépenses effectives se sont chiffrées à 1,882 million de dollars (voir les tableaux financiers à l'Annexe D).

Le travail du Secrétariat de l'ALÉNA est important dans la mesure où il suscite un intérêt particulier pour les contribuables canadiens, les industries nationales et leur personnel, les firmes d'importation et d'exportation, les juristes ainsi que les experts-conseils oeuvrant dans le domaine du commerce international.

## 2.2 Section canadienne

### 2.2.1 Énoncé de mission

*La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploie à administrer les dispositions relatives au règlement des différends de l'ALÉNA et autres accords de libre-échange bilatéraux*, et cela d'une manière qui assure aux parties prenantes des services administratifs et de soutien de la plus haute qualité et marqués par l'impartialité, l'équité, la rapidité et la transparence.*

** Il s'agit, pour les fins du présent document, de l'Accord de libre-échange Canada-Israël, et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.*

### 2.2.2 Objectif du programme

Le principal objectif de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est d'administrer de façon efficiente les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALECI) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC).

La Section canadienne respecte les objectifs de l'ALÉNA, en particulier sur les plans de la transparence, du règlement efficace des différends et de l'établissement d'un cadre propice au resserrement de la coopération trilatérale, régionale et multilatérale.[2] Dans ce but, le personnel de la Section canadienne s'est donné pour mission d'administrer ces processus de façon rapide, juste et équitable, et de maintenir un greffe de type judiciaire.

De façon plus précise, les principales activités de la Section canadienne consistent à :

- recevoir, classer et signifier les pièces de procédure;
- fournir des services professionnels et consultatifs aux groupes spéciaux et aux comités;
- organiser des audiences;
- assurer un soutien logistique lors de ces audiences;
- publier dans la *Gazette du Canada* des avis officiels concernant les affaires dont les groupes spéciaux et les comités sont saisis;
- coordonner l'émission des ordonnances, décisions ou rapports des groupes spéciaux;
- assurer des services de gestion des dépenses afférentes aux groupes spéciaux;
- contrôler l'accès aux renseignements confidentiels ou exclusifs, en conformité avec les règles de procédure;
- participer aux réunions du Groupe de travail du chapitre 19;
- assurer la conservation permanente des documents authentiques versés aux dossiers relatifs aux affaires dont les groupes spéciaux ont été saisis.

---

[2] Le Secrétaire-adjoint de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a été pendant 18 mois, en 1999-2000, le tout premier Directeur exécutif du Secrétariat de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Pour appuyer l'administration des processus de règlement des différends, la Section canadienne fournit aussi des services d'information et de recherches, notamment par le biais d'initiatives comme :

- la création d'un site Internet (www.nafta-sec-alena.org);
- l'administration d'une base de données sur les requêtes et ordonnances;
- des mesures permettant au public d'avoir accès à sa bibliothèque et à son centre de référence (prochainement, par l'intermédiaire du réseau de la Bibliothèque nationale, les prêts interbibliothèques seront possibles;
- des travaux de recherche et d'analyse sur des questions juridiques et commerciales.

Afin que le grand public puisse mieux apprécier le rôle que joue le Secrétariat, le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint mettent également à profit leurs compétences respectives pour faire la promotion des réalisations du Secrétariat, dans le cadre de son mandat, devant divers auditoires.

Les Principes directeurs devant faciliter la réalisation de l'objectif du programme sont décrits à l'Annexe B.

***Voici les lois régissant le travail de la Section canadienne :***

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.*

La responsabilité de la Section canadienne devant le Parlement s'exerce par l'entremise du ministre du Commerce international (voir l'Annexe C). L'agent principal de la Section canadienne est le Secrétaire canadien, qui a pour tâche de superviser la gestion des ressources internes et les fonctions du greffe, ainsi que les communications et les activités de sensibilisation auprès de divers paliers de gouvernement et des organisations non gouvernementales.

Le Parlement canadien a alloué 2,323 millions de dollars à l'administration des processus de règlement des différends aux termes de l'ALÉNA pour l'exercice 2001-2002; les dépenses effectives se sont chiffrées à 1,882 million de dollars (voir les tableaux financiers à l'Annexe D).

Le travail du Secrétariat de l'ALÉNA est important dans la mesure où il suscite un intérêt particulier pour les contribuables canadiens, les industries nationales et leur personnel, les firmes d'importation et d'exportation, les juristes ainsi que les experts-conseils oeuvrant dans le domaine du commerce international.

## SECTION 3 – RÉALISATIONS

**En perspective**

*En 2001, le commerce trilatéral entre les pays de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) a atteint plus de 1 trillion de dollars CAN.*

*Le commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis est le plus important au monde entre deux pays.*

*Les mécanismes de règlement des différends renforcent la continuité de ces échanges.*

Le Secrétariat de l'ALÉNA, chargé d'administrer les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, s'efforce d'offrir des services impartiaux, indépendants et de qualité supérieure. En 2001-2002, le Secrétariat était saisi de trente et une (31) procédures d'examen par des groupes spéciaux en vertu du chapitre 19 et d'un (1) examen effectué par un CCE. Durant cette même période, quatre (4) décisions en vertu du chapitre 19 ont été rendues par des groupes spéciaux. En outre, deux (2) dossiers ont été clos par consentement mutuel des parties en cause, trois révisions ont été menées à terme, et les autres différends en cours étaient toujours soumis à examen au 31 mars 2002.

La Section canadienne s'est acquittée de sa tâche de manière efficiente, grâce au Système intégré d'information qu'elle a mis en place et qui a permis d'assurer le traitement, le suivi et la confidentialité des documents relatifs aux examens des groupes spéciaux, de fournir des services rapides et de mener en temps voulu les activités de communication et de recherche requises pendant toute la période sur laquelle s'étalent les procédures des groupes spéciaux.

Pour maintenir la qualité des services qu'elle fournit, la Section canadienne a énuméré dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'exercice 2001-2002 plusieurs activités qu'elle entendait mener à bien en priorité au cours de l'année financière. On trouvera dans la présente section une description des progrès réalisés à ce chapitre.

### 3.1 Soutien aux parties prenantes

Les principaux clients du Secrétariat sont les membres des groupes spéciaux qui instruisent les différends commerciaux et rendent des décisions en vertu de l'ALÉNA. Le Secrétariat recueille, distribue et conserve l'information nécessaire aux révisions effectuées par les groupes spéciaux, leur offre un soutien administratif, logistique et financier et les conseille à propos de questions relatives aux procédures prévues par l'ALÉNA, des règles de procédure elles-mêmes et du Code de conduite.

- Au cours de l'année écoulée, plusieurs améliorations concrètes ont été apportées aux services fournis aux membres des groupes spéciaux. On peut noter en particulier que, suite aux recommandations du Secrétariat, la Commission du libre-échange a approuvé l'augmentation de l'indemnité journalière versée à ces spécialistes, qui est passée de 400 à 800 $. C'est la première fois que cette indemnité a été augmentée depuis que le taux a été fixé en 1989, dans le cadre de

## SECTION 3 – RÉALISATIONS

**En perspective**

*En 2001, le commerce trilatéral entre les pays de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) a atteint plus de 1 trillion de dollars CAN.*

*Le commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis est le plus important au monde entre deux pays.*

*Les mécanismes de règlement des différends renforcent la continuité de ces échanges.*

Le Secrétariat de l'ALÉNA, chargé d'administrer les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, s'efforce d'offrir des services impartiaux, indépendants et de qualité supérieure. En 2001-2002, le Secrétariat était saisi de trente et une (31) procédures d'examen par des groupes spéciaux en vertu du chapitre 19 et d'un (1) examen effectué par un CCE. Durant cette même période, quatre (4) décisions en vertu du chapitre 19 ont été rendues par des groupes spéciaux. En outre, deux (2) dossiers ont été clos par consentement mutuel des parties en cause, trois révisions ont été menées à terme, et les autres différends en cours étaient toujours soumis à examen au 31 mars 2002.

La Section canadienne s'est acquittée de sa tâche de manière efficiente, grâce au Système intégré d'information qu'elle a mis en place et qui a permis d'assurer le traitement, le suivi et la confidentialité des documents relatifs aux examens des groupes spéciaux, de fournir des services rapides et de mener en temps voulu les activités de communication et de recherche requises pendant toute la période sur laquelle s'étalent les procédures des groupes spéciaux.

Pour maintenir la qualité des services qu'elle fournit, la Section canadienne a énuméré dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'exercice 2001-2002 plusieurs activités qu'elle entendait mener à bien en priorité au cours de l'année financière. On trouvera dans la présente section une description des progrès réalisés à ce chapitre.

### 3.1 Soutien aux parties prenantes

Les principaux clients du Secrétariat sont les membres des groupes spéciaux qui instruisent les différends commerciaux et rendent des décisions en vertu de l'ALÉNA. Le Secrétariat recueille, distribue et conserve l'information nécessaire aux révisions effectuées par les groupes spéciaux, leur offre un soutien administratif, logistique et financier et les conseille à propos de questions relatives aux procédures prévues par l'ALÉNA, des règles de procédure elles-mêmes et du Code de conduite.

- Au cours de l'année écoulée, plusieurs améliorations concrètes ont été apportées aux services fournis aux membres des groupes spéciaux. On peut noter en particulier que, suite aux recommandations du Secrétariat, la Commission du libre-échange a approuvé l'augmentation de l'indemnité journalière versée à ces spécialistes, qui est passée de 400 à 800 $. C'est la première fois que cette indemnité a été augmentée depuis que le taux a été fixé en 1989, dans le cadre de

l'application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 2001-2002, nous avons été en mesure de gérer l'impact budgétaire de cette décision, étant donné qu'elle n'est entrée en vigueur que le 1er octobre 2001. Mais ce qui est plus important, cette augmentation garantira que les gouvernements qui sont parties à l'ALÉNA continueront de pouvoir compter sur un bassin de spécialistes qualifiés pour régler les différends commerciaux.

En outre, à partir de juillet 2001, la Section canadienne du Secrétariat a institué de nouvelles procédures de paiement des membres des groupes spéciaux et des fournisseurs. Les factures sont désormais traitées à l'interne en trois jours – ce qui est une amélioration notable par rapport au délai de cinq jours qui est la norme de service du Secrétariat.

- Le projet devant aboutir à l'établissement d'une liste d'assistants a évolué depuis qu'il a été lancé en 2000-2001, alors que le Secrétariat songeait à mettre au point un programme de formation au règlement des différends pour fournir des assistants aux membres des groupes spéciaux. Les recherches ayant démontré que des programmes de formation adéquats existaient déjà, le Secrétariat a recentré le projet, comme cela a été noté dans le Rapport sur le rendement de l'an dernier. Des critères de sélection conçus pour recruter de jeunes avocats et des étudiants en droit ont été établis, sur la base d'informations recueillies auprès des facultés de droit canadiennes et d'un échantillon représentatif de membres de groupes spéciaux, et un « appel de candidatures » sera lancé prochainement. Des remerciements particuliers doivent être adressés à M. Graham Cook, avocat stagiaire, qui a analysé attentivement les données que nous lui avons fournies avant d'établir une liste de critères de sélection. Ces critères seront utilisés pour déterminer l'admissibilité des candidats à être inscrits sur une liste d'assistants à la disposition des membres des groupes spéciaux qui souhaitent avoir recours à ce service. Les Sections nationales des États-Unis et du Mexique sont tenues régulièrement au courant du déroulement de ce projet.

### 3.2 Collaboration nationale et internationale

Comme on l'a noté dans la section 2, le Secrétariat de l'ALÉNA administre les processus de règlement des différends commerciaux en toute indépendance, sans parti pris, de manière impartiale et expéditive. Ces processus et ces services sont essentiels pour les gouvernements et les organisations économiques des pays signataires de cet accord. Dans la plupart des cas, seules les sections nationales concernées administrent conjointement les affaires dont sont saisis les groupes spéciaux. Toutefois, les trois sections nationales sont impliquées au même titre lorsque les trois Parties sont appelées à participer à une procédure arbitrale. Par conséquent la coopération et la collaboration entre les sections nationales sont essentielles pour assurer le bon déroulement du processus.

De plus, même si elle est tenue de préserver son autonomie vis-à-vis le gouvernement, la Section canadienne doit collaborer avec certains ministères et organismes publics pour

veiller à ce que les ressources que lui alloue le Parlement soient utilisées conformément aux politiques et réglementations financières du gouvernement canadien.

- La Section canadienne a fait preuve de leadership dans ses activités. Par exemple, elle a saisi l'occasion d'établir une relation de travail avec le ministère de la Justice dans le cadre de son programme à l'intention des avocats stagiaires. Un protocole d'entente permet au ministère de la Justice d'envoyer régulièrement un jeune avocat qualifié faire un stage de trois mois aux frais de la Section canadienne. Cette initiative, annoncée dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'exercice 2002-2003, a été lancée dès 2002. Avant l'existence de ce protocole, la Section canadienne avait accueilli son premier avocat stagiaire, sous la supervision de M. J. Anthony VanDuzer, professeur à l'université d'Ottawa.

  Cet arrangement donne aux étudiants la possibilité de se familiariser avec les dispositions de l'ALÉNA concernant le règlement des différends. La Section canadienne bénéficie des connaissances de ces étudiants qui, à leur tour, peuvent avoir un aperçu de ce qu'implique une carrière dans le domaine du droit commercial international.

- En 2001-2002, la Section canadienne a participé, avec la Commission de la fonction publique, à une initiative novatrice consistant à recruter des adjoints administratifs appartenant aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, afin qu'ils acquièrent une expérience professionnelle au sein de la FPF, tout en comblant certains des besoins de notre organisation. Dans le cadre de ce programme, une personne appartenant à une minorité visible a pu acquérir une expérience qui s'est révélée précieuse. En outre, la Section canadienne a participé au Programme fédéral d'expérience de travail étudiant et au Programme fédéral d'alternance travail-études et de stages. Au total, quatre étudiants ont été engagés par le biais de ces deux programmes.

- Dans le cadre de son entente avec le Tribunal de la concurrence, la Section canadienne a partagé les frais engagés pour moderniser la salle d'audience. Désormais, les membres du tribunal, ceux des groupes spéciaux de l'ALÉNA et les conseillers juridiques impliqués dans les audiences bénéficieront d'installations dotées d'équipements électroniques. La Section canadienne a couvert une partie des sommes versées à des entreprises du secteur privé engagées pour mener à bien ce projet conjoint de modernisation, et sa contribution s'est élevée à 19 750 $.

- Au sein du gouvernement canadien, la Section canadienne a joué un rôle de chef de file parmi les petits organismes : en effet, le Secrétaire est membre du Comité directeur des Chefs d'organismes sur la modernisation et du Comité directeur des Champions ministériels des langues officielles.

- La Section canadienne a également pris l'initiative de lancer et de mettre en œuvre certains projets impliquant les Sections des États-Unis et du Mexique. Par

exemple, elle a piloté l'élaboration d'un nouveau Système intégré d'information du greffe, exploitable sur l'Internet, lequel permet de gérer avec une seule application, toute l'information sur le règlement des différends contrôlée par le Secrétariat. Ce système a été appliqué au Canada en 2002; il a ensuite été adopté par les Sections des États-Unis et du Mexique et il reliera toutes les sections nationales en 2002-2003. L'élaboration et la mise en œuvre du système ont exigé le recours à des ressources du secteur privé en 2001-2002, et la Section canadienne a dépensé à ce titre 22 470 $.

Les améliorations qui seront apportées plus tard à ce nouveau système permettront aux employés du Secrétariat et aux clients d'avoir accès plus rapidement à des informations sur les révisions effectuées par les groupes spéciaux. Au moment opportun, le système permettra également de diffuser plus largement toute l'information dont dispose le Secrétariat, grâce à notre site Internet où sont déjà publiés les décisions des groupes spéciaux, les procédures qu'ils observent et les textes législatifs relatifs à l'ALÉNA – en trois langues, pour le bénéfice de toute la population nord-américaine. Les sections nationales ont continué à se consulter mutuellement pour déterminer ce qui pouvait être ajouté aux informations déjà fournies sur le site du Secrétariat.

- En outre, en 2001-2002, la Section canadienne a terminé la mise à jour de tous les résumés des requêtes déposées au Canada et des ordonnances afférentes rendues par des groupes spéciaux. M. J. Anthony VanDuzer, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa a supervisé le travail de notre premier avocat stagiaire, M. Michael Veck, et nous leur sommes reconnaissants du dévouement dont ils ont fait preuve pour mener à bien cette tâche. Les fonds alloués à l'emploi de l'avocat stagiaire se sont chiffrés à 25 130 $.

  Pour mémoire, les requêtes, réponses et ordonnances sont des actes de procédure : après avoir considéré les requêtes et les réponses qui leur sont soumises par les conseillers juridiques des parties en cause, les membres des groupes spéciaux émettent des ordonnances. La Section canadienne a désormais une base de données couvrant toutes les requêtes et ordonnances soumises aux groupes spéciaux depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les membres des groupes spéciaux et les assistants peuvent maintenant consulter ces documents de référence plus facilement lorsqu'ils font des recherches sur la jurisprudence. Au cours de l'exercice examiné, les deux autres Sections nationales ont été tenues au courant du déroulement de cette initiative, et l'on prévoit que la base de données devienne trilatérale une fois que des résumés auront été rédigés dans les deux autres pays.

### 3.3 Amélioration du service à la clientèle

Un léger contretemps a obligé la Section canadienne à réviser ses plans ambitieux concernant la gestion de l'information. En effet, en 2001-2002, nous avons eu de la difficulté à remplacer un employé clé, le gestionnaire de l'information, mais malgré ce retard, des progrès significatifs ont été accomplis au cours du présent exercice.

- Premièrement, nous avons eu le temps de mettre en place les politiques et les procédures concernant les normes de classification et de conservation des dossiers, comme nous l'avions annoncé. Un seul système intègre désormais tous les documents relatifs à l'administration générale du processus de règlement des différends.

- Deuxièmement, la salle du greffe a été réaménagée pour pouvoir accueillir un nouveau mode de classement réservé exclusivement aux examens des groupes spéciaux. La Section canadienne a consacré 7 795 $ à ce projet, entrepris en préparation de la numérisation de ces dossiers et conformément à la stratégie « Gouvernement en direct », laquelle prévoit la fourniture de services par Internet à nos principaux clients, ainsi qu'aux chercheurs et aux Canadiens et Canadiennes qui s'intéressent aux questions touchant le règlement des différends commerciaux.

- Troisièmement, pour consolider ses acquis à titre de centre de connaissances sur le commerce international et les processus de règlement des différends, la Section canadienne modernise et agrandit sa bibliothèque. Des dispositions importantes ont été prises, en collaboration avec la Bibliothèque nationale du Canada, pour que la documentation unique dont elle est dépositaire soit accessible aux étudiants et aux universitaires engagés dans des recherches. Par ailleurs, nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements concernant l'ALÉNA par le biais du site Internet du Secrétariat. Nous avons pu y répondre rapidement ou orienter les intéressés vers les autorités compétentes.

### 3.4 Efficience et efficacité opérationnelles

Si le Secrétariat peut maintenir la qualité des services qu'il fournit à sa clientèle, c'est en grande partie parce qu'il peut compter sur un personnel compétent. Pour de petits organismes comme le Secrétariat de l'ALÉNA, la gestion des ressources humaines pose un réel défi. Les possibilités d'avancement interne sont habituellement rares, et lorsque des employés spécialisés s'en vont, il peut être difficile de les remplacer.

- En 2001-2002, la Section canadienne a institué deux politiques, une pour aider les employés à élargir leurs compétences et l'autre pour permettre à la direction de reconnaître l'excellence du rendement. Nous espérons notamment que cette dernière politique, entrée en vigueur le 1er avril 2002, stimulera la fierté des employés et les encouragera à rester.

  En ce qui concerne la première, elle porte sur l'apprentissage continu et a pour objet d'inciter les employés à mener à bien un programme individualisé– formel et défini au préalable – de formation et de développement professionnel, afin d'améliorer leurs perspectives de carrière. Au 31 mars, la moitié des employés permanents avaient accepté de suivre un tel programme.

- En avril 2001, le Secrétaire canadien a signé une Entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation avec le président de la Commission de

la fonction publique : cette entente stipule que le Secrétariat assume la responsabilité d'exercer de façon appropriée tous les pouvoirs de dotation qui lui sont délégués en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de remplir les obligations qui découlent de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Les minorités visibles constituent d'ores et déjà un tiers du personnel permanent de la Section canadienne.

- Un autre protocole d'entente et accord de collaboration lie les ministères, les organisations gouvernementales et les sociétés d'État qui partagent le logiciel SIRH (Système d'information des ressources humaines) qui a été installé et amélioré en 2001-2002.

- En 2001, la Section canadienne a également conclu un accord relatif aux Services partagés de ressources humaines avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, portant sur la prestation de services de soutien dans le domaine de la paye et des avantages sociaux, ainsi que d'autres activités concernant les ressources humaines.

- Suite à la mise en application de la nouvelle politique gouvernementale sur la sécurité, dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, la sécurité interne a été renforcée pour mieux protéger l'information contenue dans les dossiers du greffe.

### 3.5 Transparence et reddition de comptes

L'intérêt que suscitent les questions relatives aux échanges commerciaux allant croissant à travers le monde, le Secrétariat est de plus en plus appelé à participer à divers événements publics et conférences professionnelles. Par ailleurs, la Section canadienne oriente ses pratiques et processus de gestion de façon à refléter les principes relatifs à la responsabilité et à la transparence qui sous-tendent l'initiative du gouvernement concernant la modernisation de la fonction de contrôleur.

- Le Secrétaire canadien a présenté neuf exposés lors de séminaires et de conférences organisés au Canada, au Mexique et aux États-Unis, pour promouvoir les mécanismes de règlement des différends de l'ALÉNA. Ces présentations avaient pour but de donner au public des précisions sur notre mandat et, plus généralement, sur les avantages de tous les accords commerciaux fondés sur des règles. Le hasard a voulu que cette année, ces exposés aient été présentés en anglais, en français et en espagnol.

- Pour mettre en œuvre les dispositions de la SIF (Stratégie d'information financière), la Section canadienne a retenu les services de consultants, au coût de 36 950 $. Par ailleurs, les problèmes de codage qui se sont fait jour au cours de l'exercice ont été résolus en collaboration avec le personnel responsable du SFMC (Système financier ministériel commun). Les nouvelles versions du SFMC

et du MRG (Module de rapport de gestion) ont considérablement amélioré les capacités du système financier et facilité la préparation d'une plus grande variété de rapports comptables.

De plus, suite à l'installation du SAIGM (Système automatisé d'information de gestion du matériel), on a pu effectuer l'inventaire et l'amortissement de tous les actifs. La nouvelle approche permet de fournir aux gestionnaires des Centres de responsabilité des budgets individuels et des rapports mensuels sur ces budgets.

Par exemple, au cours de l'exercice, on a pu faire une analyse chronologique (à partir de 1989 jusqu'à maintenant) des dépenses consacrées aux travaux des groupes spéciaux. Cette analyse de coûts aidera les trois sections nationales du Secrétariat à mener à bien leurs processus de planification et de préparation des budgets. On a rendu compte fidèlement au sous-receveur général de toutes nos opérations financières, tandis que le rapprochement des comptes et l'amortissement des actifs sont maintenant effectués mensuellement.

- Dans le cadre de l'application du Programme de modernisation de la fonction de contrôleur à l'échelle du gouvernement, la Section canadienne a reçu la somme de 26 000 $ du Secrétariat du Conseil du Trésor pour financer l'exercice d'Évaluation de la capacité. Tout le personnel de la Section canadienne y a participé. Les résultats de cette évaluation seront utilisés pour élaborer un plan d'action permettant de mettre entièrement en application le Programme de modernisation de la fonction de contrôleur.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

---

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

## COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres informations


Secrétaire canadien
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
Bureau 705
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Tél : (613) 992-9388
Téléc. : (613) 992-9392
Internet : www.nafta-sec-alena.org


Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

| | | |
|---|---|---|
| **Françoy Raynauld** | Secrétaire canadien | (613) 992-9380 |
| **Angela Vesey** | Adjointe exécutive | (613) 992-9382 |
| **Michael P. Eastman** | Secrétaire-adjoint | (613) 992-9383 |
| **Feleke Bogale** | Greffier | (613) 992-9384 |
| **Rita Bolar** | Archiviste et gestionnaire de l'information | (613) 992-2300 |
| **Lucille Collard** | Juriste | (613) 944-1651 |
| **Annette Doucet** | Gestionnaire, Services de RH et d'administration | (613) 992-9386 |
| **Robert Holmes** | Avocat stagiaire | (613) 943-7832 |
| **Mary-Ann Hue** | Analyste financier | (613) 992-9385 |
| **Rock Lafrance** | Gestionnaire des systèmes informatiques | (613) 947-9311 |
| **Robert Lalonde** | Greffier-adjoint | (613) 992-8325 |
| **Francine Lambert** | Agent, Gestion des documents et de l'information | (613) 992-2303 |
| **Collette Lavallée** | Adjointe administrative | (613) 992-9388 |

**** Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org (ex : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

## COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres informations

Secrétaire canadien
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
Bureau 705
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Tél : (613) 992-9388
Téléc. : (613) 992-9392
Internet : www.nafta-sec-alena.org

Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

| | | |
|---|---|---|
| **Françoy Raynauld** | Secrétaire canadien | (613) 992-9380 |
| **Angela Vesey** | Adjointe exécutive | (613) 992-9382 |
| **Michael P. Eastman** | Secrétaire-adjoint | (613) 992-9383 |
| **Feleke Bogale** | Greffier | (613) 992-9384 |
| **Rita Bolar** | Archiviste et gestionnaire de l'information | (613) 992-2300 |
| **Lucille Collard** | Juriste | (613) 944-1651 |
| **Annette Doucet** | Gestionnaire, Services de RH et d'administration | (613) 992-9386 |
| **Robert Holmes** | Avocat stagiaire | (613) 943-7832 |
| **Mary-Ann Hue** | Analyste financier | (613) 992-9385 |
| **Rock Lafrance** | Gestionnaire des systèmes informatiques | (613) 947-9311 |
| **Robert Lalonde** | Greffier-adjoint | (613) 992-8325 |
| **Francine Lambert** | Agent, Gestion des documents et de l'information | (613) 992-2303 |
| **Collette Lavallée** | Adjointe administrative | (613) 992-9388 |

**** Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org (ex : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

**ANNEXE A**

## Organigramme

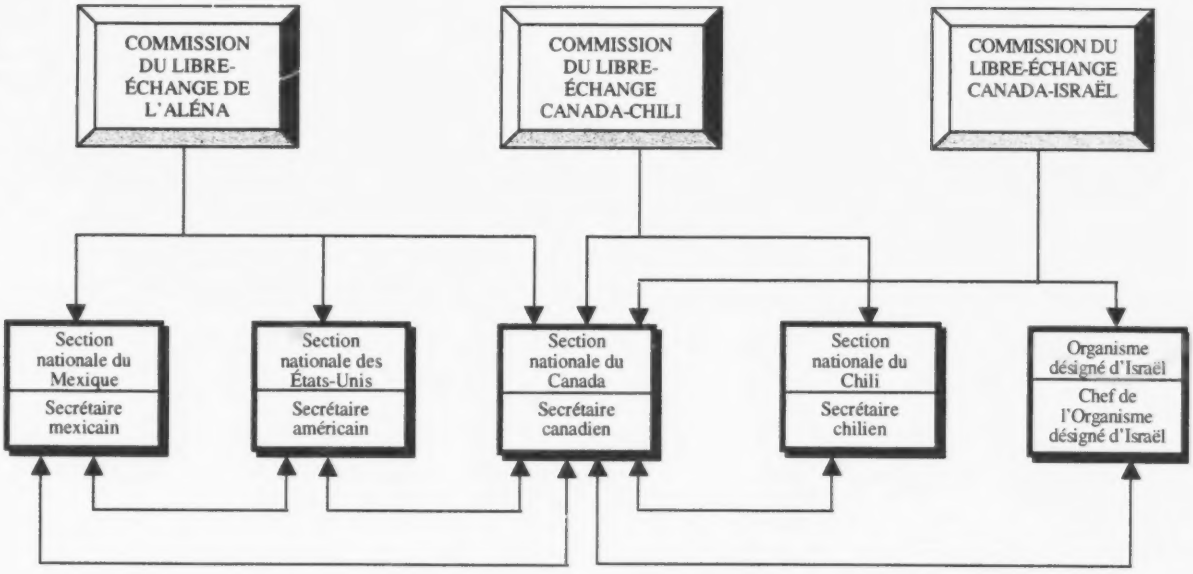

**ANNEXE B**

**Principes directeurs**

| | |
|---|---|
| ***Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et autres accords bilatéraux pertinents, d'une manière qui assure l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus. |
| ***Engagement à assurer la qualité du service*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit concernant l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et investir dans les technologies de l'avenir. |
| ***Soutien aux parties prenantes*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend appuyer les parties prenantes au règlement des différends et leur fournir des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide. |
| ***Ouverture et responsabilité*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la responsabilité, tant à l'égard de la Commission du libre-échange que du public. |
| ***Efficacité opérationnelle*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend diversifier les modes de prestation de ses services afin d'améliorer l'accès et le partage de l'information et de perfectionner ses pratiques opérationnelles. |
| ***Apprentissage continu*** | La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend avoir à son service des employés professionnels et consciencieux, tout en leur offrant des perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu. |

**ANNEXE C**

**Structure de responsabilité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA devant le Parlement**

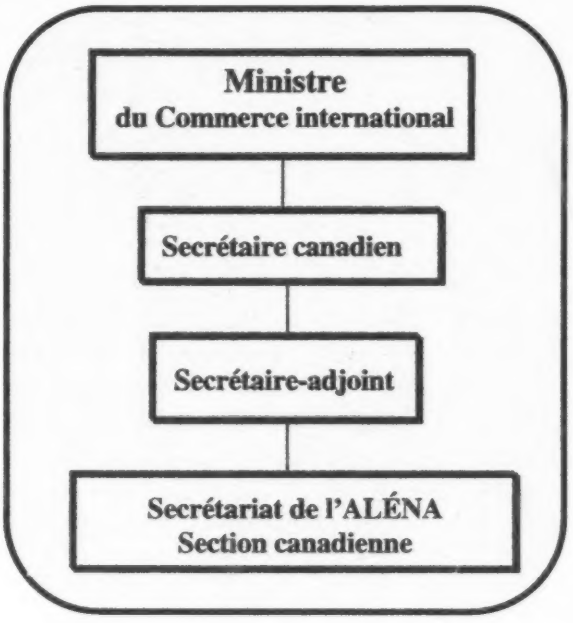

21

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

---

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

**ANNEXE D**

## Tableaux financiers

### Tableau 1 – Sommaire des crédits votés

| Crédit | | 2001-2002 | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses prévues | Autorisations totales[3] | Dépenses réelles |
| | Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | | | |
| 50 | Programme | 2 115 | 2 182 | 1 741 |
| *(S)* | Contribution aux régimes de prestations aux employés (RPE) | 141 | 141 | 141 |
| | Total pour l'organisme | 2 256 | 2 323[4] | 1 882[5] |

### Tableau 2 - Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles

| Secteur d'activité | Dépenses réelles 1999 -2000 | Dépenses réelles 2000-2001 | 2001-2002 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Total |
| Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | 1 681 | 1 777 | 2 115 | 2 182 | 1 741 |
| Total | 1 681 | 1 777 | 2 115 | 2 182 | 1 741 |

### Tableau 3 – Recettes non disponibles

| Secteur d'activité | Recettes réelles 1999-2000 | Recettes réelles 2000-2001 | 2001-2002 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Recettes prévues | Autorisations totales | Recettes réelles |
| Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | 130 | 348 | 300 | 250 | 444 |
| Total | 130 | 348 | 300 | 250 | 444 |

3 Les autorisations totales correspondent à celles du Budget principal du Secrétariat.

4 L'augmentation de 67 000 $ dans les Autorisations totales par rapport aux dépenses prévues pour 2001-2002 est due aux conventions collectives (41 000 $) et au Programme de modernisation de la fonction de contrôleur (26 000 $).

5 Les dépenses réelles inférieures aux dépenses prévues pour 2001-2002 sont dues principalement à un nombre moins grand que prévu de demandes de règlement de différends présentées en vertu de l'ALÉNA.

ANNEXE D

## Tableaux financiers

### Tableau 1 – Sommaire des crédits votés

| Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Crédit | | 2001-2002 | | |
| | | Dépenses prévues | Autorisations totales[3] | Dépenses réelles |
| | Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | | | |
| 50 | Programme | 2 115 | 2 182 | 1 741 |
| *(S)* | Contribution aux régimes de prestations aux employés (RPE) | 141 | 141 | 141 |
| | **Total pour l'organisme** | **2 256** | **2 323**[4] | **1 882**[5] |

### Tableau 2 - Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles

| Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Secteur d'activité | | | 2001-2002 | | |
| | Dépenses réelles 1999 -2000 | Dépenses réelles 2000-2001 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Total |
| Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | 1 681 | 1 777 | 2 115 | 2 182 | 1 741 |
| **Total** | **1 681** | **1 777** | **2 115** | **2 182** | **1 741** |

### Tableau 3 – Recettes non disponibles

| Recettes non disponibles (en milliers de dollars) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Secteur d'activité | | | 2001-2002 | | |
| | Recettes réelles 1999-2000 | Recettes réelles 2000-2001 | Recettes prévues | Autorisations totales | Recettes réelles |
| Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA | 130 | 348 | 300 | 250 | 444 |
| **Total** | **130** | **348** | **300** | **250** | **444** |

---

3 Les autorisations totales correspondent à celles du Budget principal du Secrétariat.

4 L'augmentation de 67 000 $ dans les Autorisations totales par rapport aux dépenses prévues pour 2001-2002 est due aux conventions collectives (41 000 $) et au Programme de modernisation de la fonction de contrôleur (26 000 $).

5 Les dépenses réelles inférieures aux dépenses prévues pour 2001-2002 sont dues principalement à un nombre moins grand que prévu de demandes de règlement de différends présentées en vertu de l'ALÉNA.